

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

JH/MB
OBJET

**Conseil
d'Administration du
C.C.A.S – Election
des représentants du
Conseil Municipal**

DATE
D'AFFICHAGE

30 mars 2026

NOMBRE DE
CONSEILLERS :

en exercice

35

présents

33

votants

35

N° D_31_2026 (Direction Générale des Services)

L'an deux mil vingt-six, le 27 mars à 19 heures 04, les membres composant le Conseil Municipal de Montereau se sont réunis en Mairie de Montereau sur la convocation en date du 21 mars deux mil vingt-six et sous la présidence de Monsieur James CHERON, Maire.

Présent(e)s : M. CHERON, Maire, M. REGUIG, Mme MAIROT, M. ASFAUX, Mme CORNEILLAN, M. BELEK, Mme EL ABIDI, Mme SARICA AYGAN, M. DURAND-BANCEL Adjoint au Maire, Mme BENADDA-SAHRIDJ, M. BOURDY, Mme CAMACHO, M. CELIK, M. DERVILLEZ, Mme DOURET, Mme GONÇALVES, M. GRABSI, M. LEMOINE, M. MALONGA, M. MEBARKI, Mme MEUNIER, Mme RICHARD, Mme SAINTE ROSE, Mme SONI MAZOUZI, M. VILLEMIN, Mme YANGO LONGUET, M. BAROUKH, Mme BILLÉ, Mme DESANTE, M. DEYDIER, Mme DOIGNON, M. VATONNE, Mme DJILLALI, Conseillers Municipaux.

Absent(e)s représenté(e)s : M. ESPARRAGA représenté par M. DURAND-BANCEL, Mme LEROY représentée par M. ASFAUX.

Secrétaire de séance : M. MALONGA.

~~~~~

Il y a lieu, après l'élection municipale du 15 mars 2026 et l'élection du Maire et de ses adjoints le 21 mars 2026, de procéder à la désignation des diverses délégations du Conseil Municipal.

Conformément aux dispositions du Décret n° 95-562 du 6 mai 1995 modifié par le Décret n° 2000-6 du 4 janvier 2000, il convient d'une part de fixer le nombre des membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale et, d'autre part, de procéder à l'élection des délégués du Conseil,

**LE CONSEIL MUNICIPAL après en avoir délibéré, DÉCIDE à l'UNANIMITÉ :**

➤ **DE FIXER** à seize (16) le nombre de membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale –non compris Monsieur le Maire, Président de droit (art.R123-7 du code de l'Action Sociale et des Familles) - qui sera composé comme suit :

- Président : le Maire de la commune
- 8 membres du Conseil Municipal
- 8 personnes participant à des actions de prévention et d'animation ou de développement social, parmi lesquelles doivent figurer au moins un représentant des associations de la ville qui œuvrent dans le domaine de l'insertion et de la lutte contre les exclusions, au moins deux représentants des associations familiales désignés

.../...

sur proposition de l'union départementale des associations familiales, au moins un représentant d'une association de retraités et de personnes âgées de la ville et au moins un représentant d'une association de personnes handicapées de la ville ;

**CONSIDERANT** qu'il convient, dans un premier temps, de désigner les 8 membres issus de Conseil Municipal pour siéger au Conseil d'Administration du CCAS,

**CONSIDERANT** que, conformément à l'article R.123-11 du Code de l'Action Sociale et des Familles, les 8 personnes issues de la société civile, ne pourront être proposées par le Maire que dans un délai minimum de 15 jours après consultation,

**VU**, la proposition de Monsieur le Maire de désigner comme suit les 8 membres issus du Conseil Municipal pour siéger au Conseil d'Administration du CCAS.

Président : M. James CHERON Maire (Président de droit)

Membres titulaires :

1. Mme Majdoline EL ABIDI
2. Mme Béatrice CORNEILLAN
3. M. Dan BOURDY
4. M. Brahim Nadhir GRABSI
5. Mme Paula CAMACHO
6. Mme Malika BENADDA SAHRIDJ
7. M. Jean De Dieu MALONGA
8. Mme Catherine DOIGNON

LE CONSEIL, PROCÈDE à l'élection des membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale, issus du Conseil Municipal, et à main levée sur la base de l'acceptation de l'ensemble des membres du Conseil Municipal :

Nombre de présents : 33

Nombre de votants : 35

Nombre de bulletins blancs ou nuls : 0

Suffrages exprimés : 35

La liste ci-dessus proposée est donc déclarée élue.



Pour extrait conforme,  
Le Maire,

*James Chéron*

James CHÉRON